

NOTE SUR L'INDEX EGALITE F/H 2019 AU SEIN DU GROUPE CANAL+

PRESENTATION

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel instaure **une obligation de résultat** quant à l'égalité de rémunération entre femmes et hommes. Les entreprises doivent donc évaluer leurs pratiques sur ce sujet sur la base de plusieurs indicateurs, regroupés dans un *index de l'égalité*, et aboutissant à **une note sur 100 points**.

QUEL CALCUL?

5 indicateurs

Calcul sur une période allant du 1/01/19 au 31/12/19

Notre note 2019
89/100

Pour rappel : note 2018
71/100

NOS RESULTATS

Ecart de rémunérations
entre femmes et hommes d'une
même tranche d'âge et d'une
catégorie de poste équivalente

34/40

Ecarts d'augmentations
individuelles

20/20

Ecarts de promotions

15/15

% de salariées augmentées
en retour de congé maternité

15/15

Présence des femmes parmi
les 10 plus hautes
rémunérations

5/10

NOS AMBITIONS

Le Groupe Canal+ poursuit ses actions en faveur de l'égalité F/H.

Le Groupe a mis en place en 2019 un Comité interne, porteur de prises de conscience et témoin de la volonté collective de faire bouger les lignes chez CANAL+ comme à l'extérieur de notre groupe. Ce Comité est engagé dans l'égalité Femme-Homme et la lutte contre le sexisme ordinaire. Il se réunit 6 fois dans l'année pour impulser de nouveaux engagements, partager autour des plans d'actions et assurer la cohérence de la politique globale.

Les axes de travail sont :

1. Exemplarité de nos process internes et RH et lutte contre les discriminations
2. Sensibilisation des managers et collaborateurs
3. Impacts positifs sur notre écosystème (via nos contenus, ou en engageant nos collaborateurs sur des initiatives externes)